

Cycle de visites DRIEAT - Mesure « recyclage foncier des friches » du fonds vert

Opération de renaturation des Berges de l'Yerres

Carnet de visite

7 octobre 2025



Renaturation des
Berges de
Villeneuve Saint-Georges
l'Yerres

Le quartier Belleplace-Blandin : un quartier exposé aux risques inondation



Le quartier d'habitation pavillonnaire Belleplace-Blandin (24 hectares, 1300 habitants) est fortement enclavé entre l'Yerres, la Seine et de lourdes infrastructures (voie ferrée et RN6). Classé en zone rouge et orange du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI de la Seine), **le secteur est très dégradé car régulièrement exposé à des crues importantes.**

Un projet de renaturation d'ampleur

Le projet vise la renaturation totale du quartier, qui passe par l'acquisition, la démolition et la renaturation de 224 parcelles dégradées pour la **création d'un parc naturel de 10,6 hectares inscrit au titre des espaces naturels sensibles (ENS) par le Département du Val de Marne.**

L'EPA ORSA a déjà acquis environ 70% des parcelles de la phase 1 et 30% des parcelles de la phase 2, et démarré la première phase de démolition, avec 14 pavillons démolis à mi-2025. Les travaux d'aménagement par **le SyAGE** sont prévus entre 2027 et 2034.

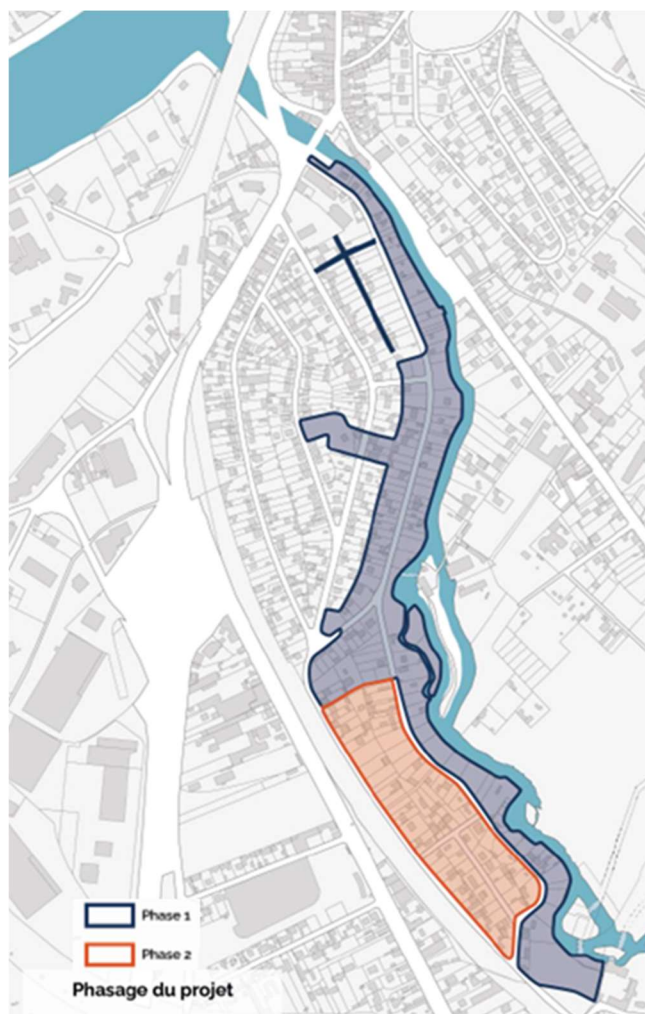
Cette opération permettra :

- de **restaurer et préserver la continuité écologique du bassin versant de l'Yerres** en reconstituant des trames vertes et bleues grâce à une typologie variée d'espaces naturels ;
- de créer une zone d'expansion de la crue de l'Yerres permettant d'**améliorer la résilience du secteur au risque inondation** et de réduire la vulnérabilité des habitants ;
- d'**améliorer le cadre de vie des habitants** en limitant le phénomène de pic de crue tout en offrant l'accès à un espace naturel en cœur de ville et en sensibilisant aux questions environnementales.

Le plan de gestion écologique temporaire

Une **démarche d'adaptation des travaux est mise en place pour prévenir le risque de perturbation des espèces vivantes locales.** Le plan de gestion écologique découpe l'opération en phases et impose notamment que les travaux de démolition ne puissent avoir lieu entre le 31 mars et le 31 août de chaque année pour préserver les cycles de vie des espèces ainsi que leurs zones refuges. En complément, un système d'éco-pâturage faisant intervenir des herbivores domestiques est mis en œuvre sur certains sites du quartier. Il permet une gestion alternative et durable des espaces verts en limitant le recours aux engins mécaniques et aux produits phytosanitaires.

Un projet multi-partenarial



7,1 M€ ont été accordés au projet par l'Etat au travers de la mesure « recyclage foncier des friches » du fonds vert, fléchés sur les coûts d'acquisitions foncières du secteur par l'EPA ORSA.

Dès 2011, un projet de réappropriation et de requalification des berges de l'Yerres est engagé par les collectivités locales. Un périmètre d'espace naturel sensible (ENS) est alors créé sur les berges de l'Yerres.

À la suite des inondations de 2016 et 2018, le projet prend une nouvelle dimension et de nouveaux partenaires sont associés. Le périmètre d'intervention est élargi, intégrant les zones les plus exposées au risque. Le projet est découpé en deux phases, faisant l'objet de **deux conventions partenariales** (2019-2028 pour la phase 1, 2025-2034 pour la phase 2).

Une opération en co-maîtrise d'ouvrage entre :

L'EPA ORSA

Etudes pré-opérationnelles, acquisition, démolition et nettoyage des parcelles, accompagnement des collectivités dans le relogement des ménages et gestion transitoire du site

Le SyAGE

Etudes MOE, travaux de dépollution, terrassements et renaturation, gestion et exploitation à terme de la zone humide

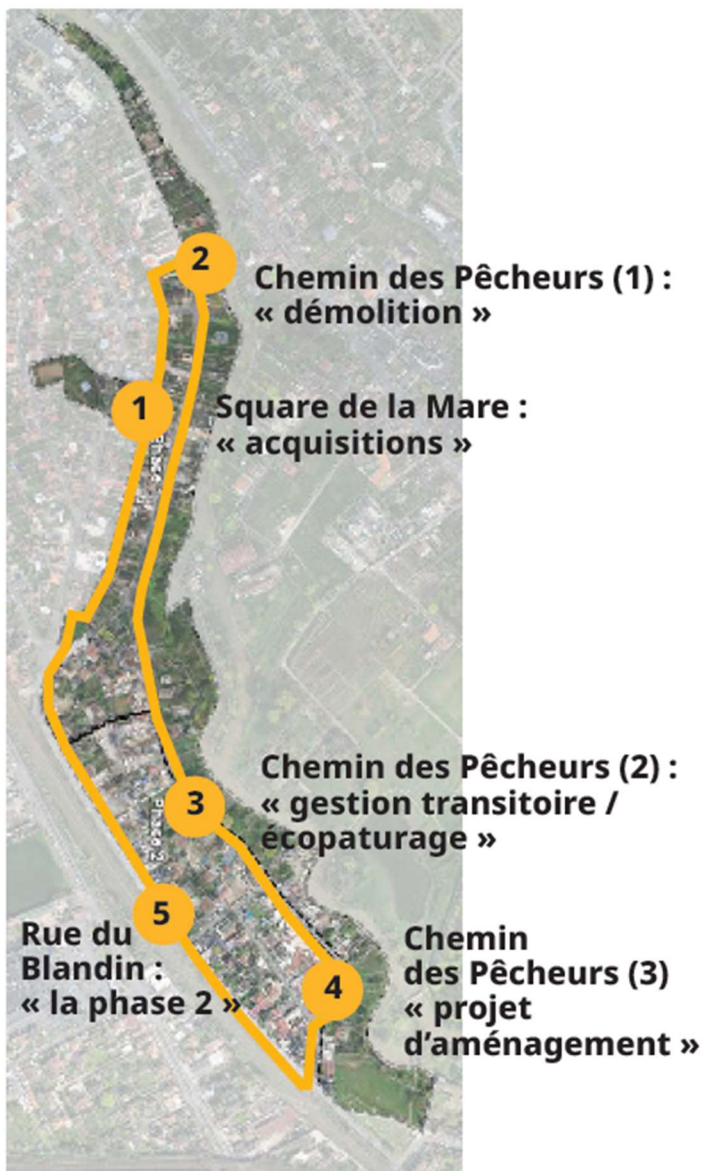
Villeneuve-Saint-Georges

Travaux d'équipements et mobiliers (phase 2)

Les partenaires financiers :

*L'Agence de l'Eau Seine Normandie
La Métropole du Grand Paris
Le Département du Val-de-Marne
La Ville de Villeneuve-Saint-Georges
L'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre
L'Etat
Le SyAGE
La Région Île-de-France*

Le parcours de la visite



Point d'arrêt **(1)** : les acquisitions : avancement, calendrier, points durs

Point d'arrêt **(2)** : les démolitions : avancement, particularités de la démolition, prise en compte des mesures ERC

Point d'arrêt **(3)** : la gestion transitoire : quelle gestion ? quelles spécificités ?

Point d'arrêt **(4)** : le projet d'aménagement (présentation par le SyAGE) : programmation, temporalités, sujets majeurs traités.

Point d'arrêt **(5)** : extension au périmètre de la phase 2 : temporalité, avancement foncier, caractéristiques de la phase 2